

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 24 mars 2022 à 19 h au siège social de la Régie situé au 695, Rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:

Marc-Antoine Poulin, vice-président et représentant de Saint-Prosper
Michel Breton, vice-président et représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Alain Nadeau, représentant de Saint-Gédéon de Beauce
Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René
Jean-Marc Doyon, représentant de Saint-Benoit-Labre
Shawn Marier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley
Léon Drouin, représentant de Lac Poulin
Fabien Couture, représentant de Saint-Théophile
Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière
Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie
Michel Marcoux, représentant de Saint-Martin
Stéphane Auclair, représentant de Notre-Dames-des-Pins
Gilles Couture, représentant de Saint-Zacharie
Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth
René Drouin, représentant de Saint-Philibert

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Fortier, président et représentant de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

SOLUTION NO: 5627-22

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Fabien Couture
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté avec les ajouts suivants :

13.1- Acceptation de la formation d'un comité d'analyse des soumissions pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement des eaux de lixiviation et de gestion des biogaz au lieu d'enfouissement technique (LET);

13.2- Analyse des soumissions pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement des eaux de lixiviation et de gestion des biogaz au lieu d'enfouissement technique (LET);

13.3- Acceptation du soumissionnaire pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement des eaux de lixiviation et de gestion des biogaz au lieu d'enfouissement technique (LET);

13.4- Achat de conteneurs 8 verges;

13.5- Réunion du C.A. en mode hybride.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5628-22

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 17 FÉVRIER 2022

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
APPUYÉ par Monsieur Fabien Couture
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 17 février 2022 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

Monsieur Junior St-Cyr, directeur général du Centre de tri Frontenac, nous fait une présentation du même Centre de tri.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 24 mars 2022;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de février 2022;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de février 2022, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Tableau des matières traités dans le projet TRIOM jusqu'au 24 mars 2022.

RÉSOLUTION NO: 5629-22

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraîche
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : C/P : 603 725,18 \$, salaires : 56 718,13 \$, pour un montant total de 660 443,31 \$.

ADOPTÉE

SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents, des dossiers qu'elle a traités depuis la dernière rencontre.

INFORMATIONS

TRAVAUX SUR LE SITE ET ÉCOCENTRE EXTÉRIEUR

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé des différents travaux sur le site.

SURPLUS FINANCIER 2021

CONSIDÉRANT que l'exercice financier 2021 de la Régie s'est soldé par un surplus des revenus sur les dépenses de l'ordre de 427 310,00 \$, ce qui porte le surplus accumulé de la Régie à 593 366,00 \$;

CONSIDÉRANT que la Régie peut décider de l'affectation de ce surplus, et ce, en vertu de la loi;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère

APPUYÉ par Madame Annie Labbé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie garde pour l'instant son surplus financier 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5630-22

MODIFICATION – FONDS AIDE PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

CONSIDÉRANT que la Régie a créé un fonds pour encourager les municipalités à développer des projets à caractère environnemental dont l'objectif est de détourner certaines matières de l'enfouissement et de favoriser la récupération;

CONSIDÉRANT qu'un montant est alloué à chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT que dans les conditions d'admission, il est mentionné au point 4, que les municipalités doivent contribuer au même montant attribué par la Régie;

CONSIDÉRANT que depuis deux ans la Régie conserve l'entièreté de la compensation pour la collecte sélective;

CONSIDÉRANT que le montant de cette compensation qui était retourné dans chacune des municipalités avait comme but d'aider à développer des projets reliés à l'environnement;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Annie Labbé
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de modifier le point 4 des conditions d'admission qui stipule que les municipalités doivent contribuer au même montant attribué par la Régie. Que dorénavant, la Régie contribue en totalité aux projets soumis par les municipalités.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5631-22

FRAIS DE FORMATION (CLASSE 3) GABRIEL PAQUET

CONSIDÉRANT que la Régie a besoin d'un chauffeur qui possède sa classe 3;

CONSIDÉRANT que Gabriel Paquet s'est inscrit au cours pour l'obtention de sa classe 3;

CONSIDÉRANT que M. Paquet a défrayé ces cours;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Fabien Couture
APPUYÉ par Monsieur Stéphane Auclair
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le remboursement des frais de formation pour le permis de classe 3 à M. Gabriel Paquet au montant de 1 795,00 \$;

QUE M. Paquet devra rester à l'emploi de la Régie au moins pour les deux prochaines années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5632-22

CAMION BENNE CARTON

CONSIDÉRANT que la Régie possède un camion benne pour la récupération de carton;

CONSIDÉRANT que l'entretien de ce camion a toujours été mis à jour;

CONSIDÉRANT que les montants pour l'entretien de ce camion sont inclus dans le calcul pour la compensation de la collecte sélective;

CONSIDÉRANT que la récupération du carton est facilitée avec ce camion;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Couture
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les réparations à effectuer sur le camion benne.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5633-22

ENTENTE GROUPE APTAS

CONSIDÉRANT que la Régie a signé une entente avec Cartonek, résolution #4643-15, concernant la récupération du carton;

CONSIDÉRANT que les entreprises apprécient ce service;

CONSIDÉRANT que Cartonek est prêt à continuer l'entente pour 2022, à un coût de 50 \$/tonne;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Marc-Antoine Poulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre déposée par Cartonek pour la récupération du carton sur le territoire de la Régie au coût de 50 \$/tonne, plus les conditions que l'on retrouve dans la résolution #4643-15.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Une lettre de Mme Nancy Klein concernant l'audit de conformité – Transmission des rapports financiers, est déposée aux administrateurs.

La version définitive du rapport d'audit portant sur la transmission de notre rapport financier à la ministre du MAMH, est déposée aux administrateurs.

RÉSOLUTION NO : 5634-22

COMITÉ D'ANALYSE

CONSIDÉRANT que la Régie est allée en appel d'offre pour « Fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Côme-Linière»;

- CONSIDÉRANT que cet appel d'offre est par pondération;
- CONSIDÉRANT que pour cet appel d'offre, un comité apolitique a analysé la soumission reçue;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Fabien Couture
 APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'analyse faite par le comité apolitique concernant l'appel d'offre pour « Fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Côme-Linière»;

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5635-22

**OPÉRATION SYSTÈME DE TRAITEMENT
 DES EAUX DE LIXIVIATION**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé aux membres de ce conseil l'analyse de la seule soumission reçue suite à l'appel d'offre publié le 21 février 2022 sur SEAO dans le dossier de « Fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Côme-Linière»;

CONSIDÉRANT que le prix soumis est le suivant;

<u>Description</u>	<u>Unité</u>	<u>Prix</u>	<u>Quantité</u>	<u>Total</u>
Fourniture de services professionnels – 01 avril 2022 au 31 décembre 2026 inclusivement	Mois	18 656.00\$	57	\$ 1 063 392.00

Sous-total	1 063 392.00\$
TPS (5 %)	53 169.60\$
TVQ (9,975 %)	106 073.35\$
TOTAL	1 222 634.95\$

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
 APPUYÉ par Monsieur Gilles Couture
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc., et ce, pour une période de 57 mois, le contrat pour les travaux reliés à l'appel d'offre cité précédemment, le tout selon l'offre déposée en date du 21 mars 2022, pour un prix global de 1 063 392,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5636-22

ACHAT CONTENEURS 8 VERGES

- CONSIDÉRANT que c'est la Régie qui fournit aux différentes entreprises et commerces établis sur le territoire les conteneurs servant à la récupération des matières recyclables;
- CONSIDÉRANT que la Régie avait un seul conteneur d'une capacité de huit (8) verges cubes en inventaire et qu'elle a un grand nombre de demandes pour de tels conteneurs;
- CONSIDÉRANT qu'un prix unitaire a été demandé le 15 mars 2022 à MG Distribution, fournisseur habituel des conteneurs à la Régie;
- CONSIDÉRANT que le prix proposé a été de 2 665,00 \$ plus taxes l'unité, livraison incluse, et ce, valide pour 5 jours;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Fabien Couture
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'achat de neuf (9) conteneurs d'une capacité de huit (8) verges cubes chez MG Distribution, au prix de 2 665,00 \$ plus taxes l'unité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5637-22

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 21 h 40.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

JEAN-PIERRE FORTIER

ERIC MAHEUX